



972.9-5
FRA

A V I S
D'UN DÉPUTÉ

A SES COLLÈGUES,

*Sur le discours de M. BRISSOT, lu à la
Séance du 30 octobre 1791, concernant
une révolte de Nègres à Saint-Domingue.*

QUE signifient les tracasseries que l'on suscite sans cesse à nos colonies? Veut-on revenir sur le décret du 24 septembre dernier, qui confirme aux assemblées coloniales exclusivement le droit qu'on leur avoit déjà accordé de prononcer sur l'état des personnes non libres? Non, a dit M. Brissot dans le discours qu'il a lu hier à l'Assemblée nationale: on ne veut point rouvrir cette plaie qui saigne encore.... Et cependant M. Brissot propose dans ce même discours, d'envoyer des commissaires dans les Colonies pour armer les gens de couleur! Je le demande à tout homme qui a le sens commun, si cette mesure ne tend pas visiblement à mettre les gens de Colonies. A. A

Reserve

BIBLIOTHEQUE SCHOELCHER

8 0065710



couleur en état de rendre nuls par la force les effets du décret du 24 septembre dernier, & si conséquemment la proposition n'est pas manifestement, non-seulement de déchirer cet acte solennel, mais d'en faire disparaître les débris sous des flots de sang humain ?

Et dans le même jour, l'auteur du journal de Paris, M. Condorcet, s'efforce de faire craindre que le roi des François ne cherche à se former un nouvel empire dans nos colonies, modelé sur celui que la Révolution lui a si heureusement fait perdre. Cet écrivain pense sérieusement que Louis XVI pourroit bien abandonner la France pour aller régner despotiquement dans une petite île à 1500 lieues d'ici, sur 5 à 600 mille hommes, dont les sept huitièmes sont originaires des forêts du Congo & des rives du Sénégal ! Cette erreur ne prendra pas probablement parmi nos gardes nationales ; mais, laissant à part ce qu'elle a de risible, que signifie un pareil concert d'opinions entre deux chefs d'un parti trop fameux ? & quel temps cette coalition prend-elle pour ressemer les germes de sa doctrine ?

Eh quoi ! c'est dans le moment où tous les despotes de l'Europe menacent notre liberté naissante ; c'est dans le moment où une foule de vils fatrapes & de plus vils esclaves indignes du nom françois, vont fortifier ces Puissances étrangères, dans le moment où des prêtres, où des factieux de toute espèce cherchent à diviser les défenseurs de la France dans son sein ; c'est dans un moment enfin où les vrais amis de la patrie ont besoin de toute leur union & de toutes leurs forces ; c'est ce moment que l'on choisit pour nous faire perdre une de nos plus importantes possessions, pour semer l'inquiétude & la terreur dans nos ports de mer, dans nos ateliers, dans nos manufactures, pour frapper d'inaction, de langueur & de misère le quart de la population de la France, pour achever de faire disparaître notre numéraire, de ruiner notre crédit, de



plonger l'Empire dans d'affreuses & mortelles convulsions ! & ce sont des François patriotes , ce sont des amis de l'espèce humaine , quelle qu'en soit la couleur ; ce sont des philanthropes animés du saint amour de la paix & du bonheur de la terre , à qui l'on pourroit imputer de pareilles calamités ? Je ne calomnie point les intentions , mais voilà les événemens qui en découlent ; & je demande ce que pourroient faire de pis les plus furieux ennemis de la patrie ?

Est-ce donc-là ce que la France attendoit de la nouvelle législature ? N'a-t-elle donc pas déjà perdu assez de temps en choses oiseuses ? faut-il en fouiller le reste par des désordres ? Ah ! j'invoque les ames honnêtes & vigoureuses , les génies bienfaisans & sublimes , nés pour rendre toutes les passions attentives , pour les faire concourir à leur but : qu'ils s'emparent de la tribune ; qu'ils se hâtent d'en faire descendre les bavarais & les factieux ; la France attend impatiemment qu'ils s'occupent à fermer , à guérir les plaies que lui a faites la Révolution ; qu'ils fassent refleurir l'agriculture , le commerce , les arts. La Constitution délègue au Roi le droit de veiller à la sûreté extérieure du royaume , d'en maintenir les droits & les possessions : d'après cet article , nous ne pouvons ni ne devons , en aucune manière , nous occuper des Colonies , jusqu'au moment où elles auront présenté leurs propositions sur le régime qui leur convient , & où en posant les bases de ce régime nous organiserons en même-temps leurs rapports commerciaux. En attendant , employons tous nos momens à la restauration des finances , à l'établissement de cet équilibre si précieux entre la recette & la dépense , à la confection d'un code de lois civiles , digne de notre Constitution , à l'institution d'une éducation nationale , à la destruction d'une multitude de petites entraves qui obstruent les canaux du pouvoir exécutif , & arrêtent à chaque



instant l'écoulement des lois. Voilà les travaux que la France attend de nous ; & nous sommes indignes de sa confiance, si nous nous permettons d'y dérober un seul instant.

Paris, le 31 octobre 1791.

J. M...., l'.

Outre les insinuations perfides, les calomnies, les basses méchancetés, couvertes du voile d'une astucieuse bénignité, les erreurs fourmillent dans le Discours de M. Brissot : la brièveté du temps ne me permet d'en relever qu'une seule. M. Brissot a dit que les gens de couleur étoient armés dans toutes les Antilles ; le fait & l'induction qu'il en tire sont également faux. Les gens de couleur ont été armés à la Martinique, & cette Ile a été plongée dans les horreurs d'une guerre intestine ; les gens de couleur n'ont jamais été armés à la Guadeloupe, & la Guadeloupe a maintenu constamment l'ordre le plus régulier & la paix la plus profonde.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.



T

